

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU JEUDI 25 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	<b>PRESENTS</b> : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Claude HUITEMA ; Elodie LETURGEON ; Charlotte FRÉLON ; Jean-Louis GUTIERRES ; Rachel JACQUET ; Jérôme LOUAULT ; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 09	<b>Conseillers ayant donné pouvoir</b> : néant <b>Excusés</b> : Patrick DAUMAY ; Vincent LOUAULT <b>Absents</b> : néant
Date de convocation du Conseil Municipal : 18/06/2015	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Nicole AUVRAY et Charlotte FRÉLON ont été élues secrétaires de séance.

**1. REPARTITION FPIC 2015 (FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES) (DELIBERATION N° 029/2015)**

*Vu l'article 125 de la loi de finances initiale pour 2011,  
Vu l'article 144 de la loi de finances pour 2012,  
Vu les articles L. 2336-3 et 2336-5 du CGCT,*

*Vue la délibération n° C/2015/06/108 du Conseil Communautaire en date du 17 juin 2015 portant répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal pour l'année 2015,*

Monsieur le Maire expose les grands principes du FPIC et les nouvelles modalités de répartitions introduites par la loi de finances pour 2015.

Il annonce que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Touraine du Sud a proposé d'opter pour une répartition dite « dérogatoire libre ». Dans cette hypothèse, la répartition doit être adoptée par une majorité qualifiée du Conseil Communautaire (ce qui a été le cas) et par une délibération concordante des conseils municipaux.

Monsieur le Maire présente les orientations de répartition proposées par le Conseil Communautaire.

Compte-tenu du contexte de réduction des dotations pour lequel l'effort est principalement supporté par les communes,  
Considérant les efforts de solidarité qui doivent concourir au sein de notre communauté de communes,

Le conseil Communautaire a donc décidé de mettre exceptionnellement en place une nouvelle méthode de répartition par rapport à ce qui a pu être défini précédemment.

Le Conseil Communautaire propose de ne pas percevoir la part communautaire du FPIC et de la répartir entre les communes membres.

De ce fait, la répartition proposée serait la suivante :

- Répartition de droit commun reversée aux communes,
- Répartition de la part communautaire suivant un mécanisme de répartition basé sur les critères suivants :
  - Population,
  - Écart au revenu moyen,
  - Écart au potentiel fiscal moyen,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Écart au potentiel financier moyen.

Après débat, le Conseil communautaire propose d'opter pour la répartition libre suivante :

COMMUNES	FPIC 2015	FPIC 2014 (pour mémoire)
Abilly	27 695,05 €	12 238,44 €
Barrou	15 258,95 €	9 090,65 €
Betz-le-Château	16 471,74 €	9 114,92 €
Bossay sur Claise	22 204,58 €	10 998,26 €
Boussay	8 416,45 €	5 393,22 €
La Celle-Guenand	13 599,09 €	10 133,81 €
La Celle-St-Avant	22 263,97 €	9 986,05 €
Chambon	12 692,97 €	8 429,62 €
Charnizay	15 490,36 €	8 875,74 €
Chaumussay	9 951,46 €	7 977,01 €
Descartes	53 034,65 €	25 599,72 €
Ferrière-Larçon	9 016,20 €	7 127,42 €
Le Grand-Pressigny	24 029,93 €	11 769,24 €
La Guerche	9 393,21 €	8 691,38 €
Neuilly-le-Brignon	9 788,65 €	7 297,01 €
Paulmy	7 118,10 €	5 379,21 €
Le Petit-Pressigny	10 861,92 €	7 850,95 €
Preuilly-sur-Claise	25 135,64 €	11 582,59 €
Saint-Flovier	18 146,87 €	10 275,73 €
Tournon-St-Pierre	12 528,54 €	7 845,06 €
Yzeures-sur-Creuse	33 967,66 €	14 094,91 €
<b>TOTAL communes</b>	<b>377 065,99 €</b>	<b>209 750,94 €</b>
<b>PART CCTS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>75 645,07 €</b>

Monsieur le Maire annonce qu'en ce qui concerne la commune de **PAULMY**, le montant du FPIC 2015 serait donc de **7 118,10 €**.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Valider la répartition du FPIC 2015 telle que proposée par le conseil communautaire,
- Accepter la perception d'une somme de **7 118,10 €**,
- Charger le Maire et Mme le Trésorier d'appliquer la présente décision.

## 2. MODIFICATION DE LA QUALIFICATION DU POSTE DE SECRETARIAT DE MAIRIE (DELIBERATION N° 030/2015)

Cette délibération vient rectifier la délibération n° 024/2015 du 27 mai 2015 en sa transcription : il a été transcrit « le poste de secrétariat ne sera plus pourvu par un agent "rédacteur" mais par un "adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C" pour une durée 28 heures de travail hebdomadaire » alors qu'il a été voté « le poste de secrétariat ne sera plus pourvu par un agent "rédacteur" mais par un "adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe de catégorie C" pour une durée 28 heures de travail hebdomadaire ». Monsieur le Maire précise en outre que la déclaration de poste avait bien été faite sans erreur de

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

transcription.

**Après une nouvelle délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs en :**

- **créant un poste d'adjoint administratif 2<sup>ième</sup> classe de catégorie C à raison de 28/35<sup>ième</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015,**
- **supprimant le poste de rédacteur préalablement créé.**

**3. QUESTIONS DIVERSES**

- 3.1. Information sur transports scolaires : après de multiples ordres et contrordres émanant du SITS et du Conseil Départemental 37, il semblerait que les inscriptions de la prochaine rentrée scolaire se fassent sur le site [www.departement-touraine.fr](http://www.departement-touraine.fr) avant le 10 juillet prochain.
- 3.2. La commune de Cussay nous a adressé un courrier nous notifiant que leur conseil municipal avait délibéré et pris la décision de prescrire l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Elle nous demande si nous souhaitons être consultés pendant la procédure d'élaboration de leur PLU. Cette requête est de pure forme, les parcelles limitrophes des deux communes concernant de manière quasi exclusive des zones agricoles. Une réponse sera donc adressée précisant que nous ne souhaitons être consultés qu'en cas de dossier interférant de manière sensible sur le territoire de PAULMY.
- 3.3. Par ailleurs, Monsieur le Maire expose que PAULMY et 3 autres communes de la Communauté de Communes de Touraine du Sud (Ferrière-Larçon, Saint-Flovier et Chambon) n'ont à ce jour ni POS, ni PLU, ni carte communale et que les dossiers d'urbanisme à instruire sont transmis directement à la DDT, et, ce, jusqu'en 2018, date à laquelle ou le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) remplacera le PLU. Le Directeur Départemental nous a informés par courrier de la création d'une nouvelle unité "ADS et Fiscalité" intégrée au service urbanisme et habitat au sein de la DDT, localisée au siège de la DDT – 61 avenue de Grammont à TOURS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Ce nouvel adressage est donc à prendre en compte à partir de cette date pour transmettre les dossiers d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir et les déclarations préalables) au service instructeur.
- 3.4. Résultats de la consultation de broyage : sur les trois entreprises consultées, seules les entreprises GUILLON de CUSSAY et SABLÉ de PAULMY ont répondu. L'entreprise GUILLON a été retenue sur présentation d'un dossier administratif complet et conforme et d'une proposition financière d'un montant de 4700 € (contre 6100 € pour l'entreprise SABLÉ et un dossier non conforme et incomplet). La commande a été validée le 12 juin et les travaux ont été réalisés, comme prévu, les 15 et 16 juin derniers.
- 3.5. Feu d'artifice du 14 juillet :
- Étienne DROUOT a réussi son stage et obtenu une mention Très Bien. Il doit maintenant tirer 2 feux de niveau 2 pour que son habilitation soit définitivement validée par la Préfecture.
  - PYROCONCEPT a confirmé son offre financière de 1500 € pour un tir catégorie 4 (jusqu'à 100ml) plus 100 € pour les feux de Bengale qui, eux nous serviront sur 2 ou 3 ans.
  - Avant la manifestation, il faut établir un arrêté municipal désignant un responsable de tir.
  - Pour optimiser les coûts, il serait opportun de prévoir ces achats hors saison pour l'année suivante et, peut-être, en groupement avec des communes voisines intéressées.
- 3.6. Édition 2015 de la Forêt des Livres : cette année encore, nous avons été sollicités pour apporter une aide bénévole à cette manifestation. Nous avons répondu par la négative

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

en précisant les motifs de notre refus (défaut de suivi et d'organisation, peu de respect des organisateurs envers les bénévoles, ...)

- 3.7. Brocante de la CELLE-GUENAND du 26 juillet : comme chaque année nous prêtons tables et bancs.
- 3.8. Journées du patrimoine des 19 et 20 septembre 2015 : pour la première fois, nous organiserons une petite manifestation sur la commune dans le cadre patrimonial. Cette année, ce sera la restauration du calvaire de la gare de manière traditionnelle : à l'aide d'une chèvre et à bras d'hommes issus du compagnonnage de DESCARTES. Il convient de demander un arrêté de circulation et le prêt de la signalisation temporaire correspondante au STA de Ligueil. Si besoin de barrières Vauban pour la protection du public et/ou du chantier, il faudra en faire la demande auprès de la mairie du GRAND PRESSIGNY.
- 3.9. Nous avons été sollicités par le président de la Maison des Maires pour une mobilisation contre la baisse des dotations d'État aux collectivités se traduisant par la rédaction d'une motion qu'il nous demande de faire adopter par les membres du conseil municipal en portant leur nom et signature sur le document pour lui retourner, si possible avant le 07 juillet prochain. Une journée de mobilisation nationale suivra le samedi 19 septembre à destination de nos concitoyens. Pour information, cette baisse annuelle de l'ordre de 10 % doit se poursuivre jusqu'en 2017 et touche directement l'identité communale, la proximité, le maintien et la qualité de l'activité économique et des services publics locaux.
- 3.10. Dominique FRÊLON sollicite le maire de DESCARTRES pour aborder le sujet des cotisations de l'école de musique.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
SEANCE DU JEUDI 25 JUN 2015	
DÉLIBÉRATION N° 029/2015	REPARTITION FPIC 2015 (FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES)
DÉLIBÉRATION N° 030/2015	MODIFICATION DE LA QUALIFICATION DU POSTE DE SECRETARIAT DE MAIRIE

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	
Nicole AUVRAY, 1 <sup>ère</sup> adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	
Claude HUITEMA, 2 <sup>ème</sup> adjoint		Jérôme LOUAULT, conseiller	
Elodie LETURGEON, 3 <sup>ème</sup> adjointe		Vincent LOUAULT, conseiller	<b>excusé</b>
Patrick DAUMAY, conseiller	<b>excusé</b>	Angel TURQUOIS, conseiller	
Charlotte FRÉLON, conseillère			